



**L'information à sa source !**

# **Bulletin municipal**

**Mars 2024**

## Sommaire

- L'édito du maire : cinquième bulletin du mandat 2020-2026
- Les finances de la Commune et ses projets
- Le recensement 2024 et l'avenir de la commune
- 2024 : année d'élections européennes
- Le point sur nos projets :
- La communication municipale
- Stationnement : suite
- Eclairage public et extinction nocturne
- Le Plan Communal de Débroussaillage
- InfoFlash : application gratuite à télécharger
- Information sur les risques majeurs
- Nouvelles des habitants
- Mairie et Informations pratiques
- Communauté de communes du Grand-Pic Saint-Loup
- Programme Culture et Festivités



Quatre années se sont écoulées depuis le renouvellement du conseil municipal, le 15 mars 2020. Nous entamons donc le troisième tiers d'un mandat 2020-2026 qui en apparence a traversé peu de turbulences locales, mais qui au niveau national et international a été marqué par une succession de crises sans précédent et malheureusement toujours en cours pour ce qui est des plus inquiétantes.

La crise sanitaire planétaire du Covid semble essentiellement derrière nous, répercussions économiques et psychologiques mises à part.

Trois guerres aux répercussions économiques générales restent une menace majeure sur la paix dans le monde, Ukraine, Moyen-Orient, Caucase, sans parler d'autres secteurs inflammables.

Une accélération de la survenue de phénomènes climatiques violents, au-delà de leur coût matériel et humain, affecte le mental d'une part de la population et notamment des jeunes.

Au moins aussi grave, la perte de confiance dans nos institutions et la montée des individualismes et communautarismes amplifiés et propagés par les nouvelles technologies conduisent à des dérives violentes menaçant tout ce qui fait société.

Quels effets pour Pégairolles ?

Concernant le Covid, pas grand-chose au plan sanitaire où tout semble revenir à la normale, même si le virus reste présent. En revanche la dette nationale est toujours au-dessus de nos têtes.

Pour ce qui est de la guerre en Ukraine, une famille de réfugiées est maintenant ici depuis bientôt deux années, durée que ni nous ni surtout elles n'avaient anticipé. En tout cas, la solidarité avec l'Ukraine et plus concrètement avec nos ukrainiennes reste de mise ; notre « quoi qu'il en coûte » local.

Concernant l'inflation et les difficultés économiques, les impacts sur une partie de notre population sont palpables, les impacts sur le coût de nos projets également, et nous ne comptons plus les demandes de location de logement que les tarifs de notre parc locatif communal suscitent, malheureusement les contraintes liées à notre situation de Site Patrimonial Remarquable et les prix de l'immobilier ancien qui en résultent ne permettent pas d'envisager en l'état l'extension de ce parc.

Quant à la crise climatique, sans doute hélas, le pire est à venir. Canicule et sécheresse menacent nos cultures, élevage, pisciculture comprise et le milieu naturel. Pour l'heure nous avons encore de l'eau dans les profondeurs de la Foux et des Coudoulières, mais entre l'été 2023 et ce printemps les sources du Pontel ont connu une longue période d'assèchement totalement inédite de « mémoire d'homme ». Et que dire des angoisses de votre exécutif municipal vis-à-vis d'un risque d'incendie qui va croissant.

### **Objectifs des deux années suivantes.**

Toujours dans la ligne de notre slogan « Préserver et faire vivre », diverses actions et projets seront menés ces deux prochaines années, avec une attention particulière vis-à-vis de tout ce qui pourrait apporter une contribution à la limitation des risques induits par le changement climatique.

Autrement dit aller dans le sens de tout ce qui peut rendre la commune plus « résiliente », même si la situation de Pégairolles est plutôt enviable de ce point de vue.

Nos projets sont détaillés plus loin dans ce numéro.

## Les finances de la commune et ses projets :

### Calendrier budgétaire :

Le conseil municipal s'est réuni le 9 février 2024 afin de valider le compte administratif 2023, d'approuver le compte de gestion et d'affecter les résultats de l'exercice écoulé. Le vote du Budget Primitif 2024 (BP2024) a ainsi pu intervenir dans la même séance. Tous ces éléments ont été approuvés sans réserve à l'unanimité du conseil.

N'ayant pas reçu de l'administration les documents relatifs aux impôts locaux, nous n'avons pu voter les taux encore à la main des communes. Toutefois pour notre préparation budgétaire 2024, compte-tenu de l'inflation et de la revalorisation des bases prévues dans le projet de loi de finances, nous avons prévu de maintenir nos taux inchangés pour 2024 afin de ménager nos contribuables dans un contexte économique fort incertain, tout en adaptant nos recettes à l'inflation. Ces taux devront être définitivement adoptés dans un prochain conseil.

Nos projets 2023 se sont finalement déroulés sans trop de retard et donc les dépenses d'investissement telles que prévues n'ont été que peu inférieures au budget. Grace essentiellement à nos résultats de fonctionnement, au début 2024, nous disposons d'une trésorerie assez confortable qui, ajoutée aux subventions notifiées, permettra de financer les investissements prévus pour 2024.

Sauf en cas de projet imprévu et urgent, et sous réserve de l'obtention de subventions demandées mais non notifiées, il ne devrait donc pas y avoir nécessité de prévoir un budget supplémentaire en cours d'année.

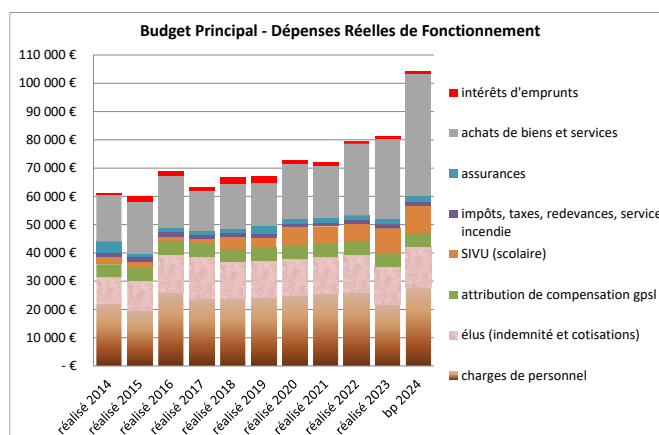
### Retour sur l'exercice 2023 :

Le budget de fonctionnement 2023 totalise, hors report des résultats 2022, des « dépenses réelles et d'ordre » de 81 269,89 € (79 545€ en 2022), dont 22 933 € de charges à caractère général, 21 598€ de charges de personnel et 870 € de charges financières, pour des recettes de 120 284,38 € (117 645€ en 2022).

Ces dépenses de fonctionnement ramenées aux habitants INSEE (56 au 1/01/2023) donnent un ratio de 1451 €/habitant, valeur élevée par rapport aux communes françaises « de même strate » mais qui se justifie ici par la contribution importante des

résidences secondaires en recettes comme en dépenses.

Ce budget de fonctionnement a été clôturé avec un résultat positif de 39 014,49 €, ce qui avec le report du résultat 2022 a donné un **solde excédentaire définitif de 80 923,61 €**.



Le budget investissement 2023 a totalisé en dépenses réelles 177 003,71 € (46 056€ € en 2022), pour une prévision de 180 834 €, soit, pour cette année, un taux d'exécution très satisfaisant.

Sur l'exercice 2023, les recettes n'ont totalisé que 120 069 €, induisant un résultat négatif de 56 935,12 €. Après report du résultat 2022, l'année s'est achevée sur un **solde définitif négatif de 6 434,33 €**.

Les résultats ont été affectés comme suit : le déficit investissement de 6 434,33 € est mécaniquement reporté en dépenses d'investissement 2024. L'excédent de fonctionnement est affecté à hauteur de 56 644,42 € au budget investissement sous forme d'excédents capitalisés et le solde, soit 17 844,86 €, est affecté au budget de fonctionnement.

En résumé, en dépit des « coups d'accordéon » caractérisant notre budget investissement avec toujours des décalages entre budget, réalisation des dépenses et perception des subventions, nous maintenons une capacité d'épargne, d'autofinancement et une trésorerie suffisantes pour poursuivre nos projets communaux à un rythme raisonnable mais significatif.

## Les impôts locaux 2024 restent à voter :

Le vote des taux devra faire l'objet d'un conseil municipal dès communication des documents par la DGFIP. Pour mémoire ces impôts correspondent aux 3 taxes suivantes :

- La taxe d'habitation (TH) maintenue pour les résidences secondaires (THRS).
- La Taxe sur le foncier bâti (TFB) :
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :

Pour l'élaboration de notre budget primitif, nous avons pris comme hypothèse de conserver les taux inchangés, avec un ajustement modéré des bases. Au final, nos recettes fiscales locales ont donc été provisoirement inscrites à hauteur de 33 000€ pour 2024 (32 096€ perçus en 2023).

Il est à noter que cette année, la loi de finances autorise les communes qui le souhaiteraient à augmenter un peu le taux de THRS sans impact sur la TFB. Ce dernier point sera donc débattu.

## Le Budget Primitif 2024 :

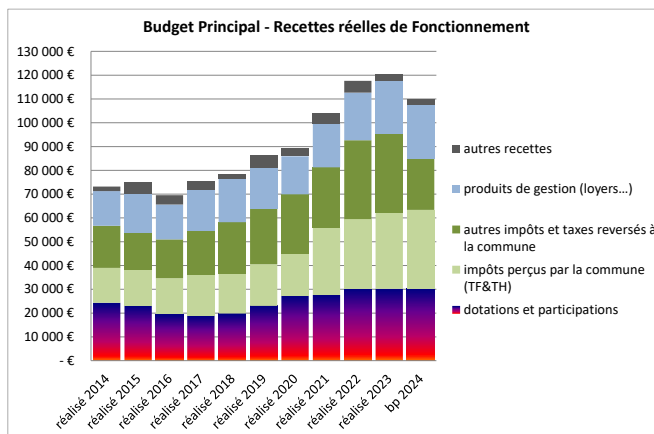
### **Fonctionnement :**

Après report des résultats 2023, nous devrions disposer d'un total de recettes de fonctionnement de 127 725 € (109 880 € avant report).

Ces recettes sont équilibrées par des dépenses prévisionnelles totales du même montant dont 17 845 € prévus pour être éventuellement virés à la section d'investissement en attente d'autres ressources.

Dans un contexte général qui reste inflationniste, les coûts de personnel, d'énergie, de carburants et de fournitures diverses ont été prévus en hausse notable. On notera principalement l'inscription d'une dépense d'environ 5 000€ pour inventaire, tri et classement des archives communales par le service des archives départementales. Les autres augmentations de dépenses sont ventilées sur tous les postes, sans particularité notable.

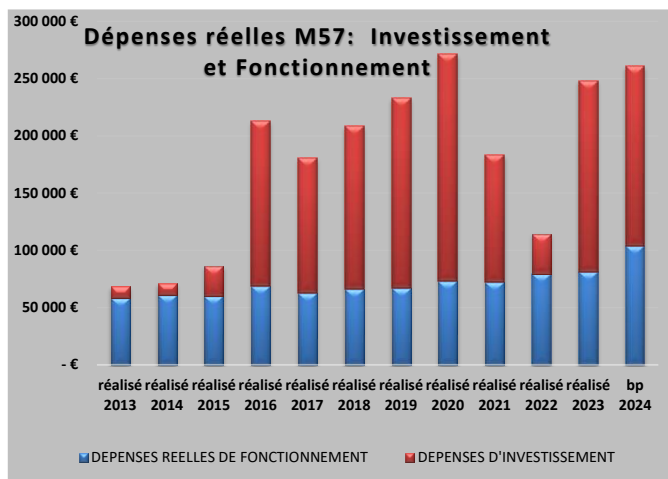
Les dépenses dites non-budgétaires se montent à 5 811€, elles sont inchangées. Il s'agit des provisions pour couvrir l'acquisition du camion du service technique et une ancienne «subvention» du budget principal au budget annexe assainissement (financement du schéma directeur assainissement du village).



### **Investissements 2024 :**

Après affectation des résultats, prévision de virement de la section de fonctionnement et prise en compte des subventions notifiées, nous disposons de recettes totales d'investissement de 173.248 € équilibrant des dépenses du même montant.

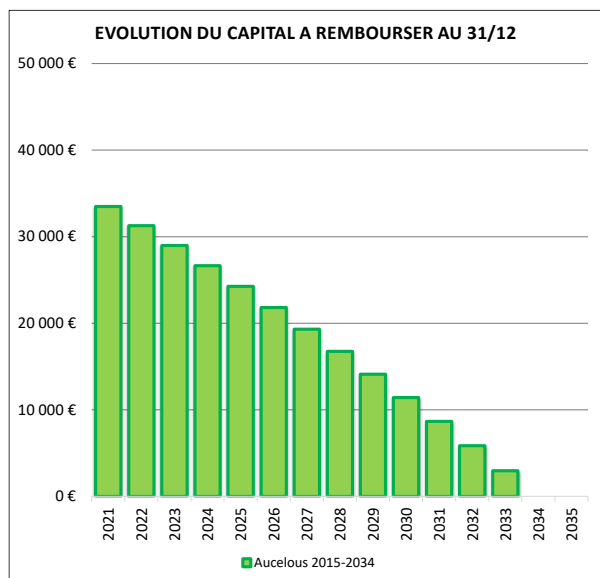
Ce budget est en légère diminution par rapport au BP2023, et au réalisé 2023. Toutefois, pour la réalisation de nos projets, de nouvelles demandes de subventions ont été faites tant au niveau de l'Etat (DETR...) que du Département et de la CCGPSL, ce qui devrait augmenter nos recettes d'investissement pour 2024.



Les dépenses réelles d'investissement 2024 prévues au budget primitif se montent à 166 814 € (déduction faite du déficit reporté). La plus grosse part correspond au projet dit « Maison Cope-Cambe » qui sera le projet principal de l'année. Environ 10% correspondent à des reports de 2023 notamment pour des factures reçues après clôture des comptes.

## Une dette maîtrisée :

Depuis 2021, notre dette se limite à l'emprunt souscrit pour la « Maison des Aucelous ». L'encours total de la dette au 31 décembre 2024 sera de 26 657 € soit 476 euros par habitant INSEE, et moins d'une année d'épargne brute 2023, ce n'est donc pas un sujet de préoccupation.



## **Le recensement 2024 et l'avenir de la commune :**

L'année 2024 est année de recensement à Pégairolles, le précédent remontant cinq ans en arrière. Avec l'aide de notre agent recenseur, Mme Dominique Vital recrutée pour l'occasion, les opérations se sont déroulées du jeudi 18 janvier au samedi 17 février. Elles ont permis d'obtenir 100% de répondants que ce soit sous forme papier ou par Internet. A la suite de plusieurs décès, départs, ventes, nous étions quelque peu inquiets sur le décompte des habitants permanents.

Résultat provisoire en attente de validation définitive par l'INSEE, ce qui prendra encore quelques mois, **nous n'avons perdu que 3 habitants permanents soit 53 au lieu de 56.** Evidemment la tendance n'est pas celle souhaitée, mais peut-être sera-t-il possible de l'inverser dans les années qui viennent. Le Méjanet et le Village sont à égalité avec 24 habitants permanents chacun, et les écarts apportent 5 personnes supplémentaires.

**Les seuls logements municipaux représentent 14 habitants permanents, soit plus**

**de 26%** du total, nos réfugiées ayant ajouté 4 habitantes permanentes. Le parc locatif communal est donc un facteur essentiel de notre politique de maintien de la population. Malheureusement le niveau des prix de l'immobilier à Pégairolles, du fait de la demande de résidences secondaires dans notre cadre de vie exceptionnel mais de ce fait très contraint, rend sinon impossible du moins extrêmement difficile l'extension de ce parc locatif.

Quel futur pour la commune ?

Le recensement 2024 confirme s'il en était besoin que les effets du vieillissement de la population combinés au carcan du « Site Patrimonial Remarquable » n'offrent aucune perspective de retour à une population permanente dynamique et pavent la voie à une extension supplémentaire de la proportion des résidences secondaires.

Par ailleurs et quoi qu'en disent les discours au niveau national, beaucoup d'éléments d'ordre administratif concourent à rendre difficile la vie des petites communes, avec le souhait implicite mais bien formalisé de réduire leur nombre ou à tout le moins, et ce serait un moindre mal, d'en faire une petite brique un peu folklorique d'une intercommunalité de plus en plus fournie en compétences transférées.

Mais le risque le plus immédiat est lui bien local. Y aura-t-il assez de candidats pour constituer au moins une liste de 7 volontaires pour un conseil municipal post mars 2026, avec notamment un candidat pour en prendre la tête ?

Chers concitoyens, la réponse vous appartient et le Maire actuel est à la disposition de candidats potentiels qui voudraient en savoir plus.

## **2024 : année d'élections européennes :**

**Le dimanche 9 juin** se tiendra l'élection des députés au Parlement européen. Notre commune compte quelques propriétaires ou habitants permanents de nationalité d'autres pays européens et a donc une « liste électorale complémentaire » permettant à ces derniers de voter, s'ils le souhaitent, pour les européennes (et pour les municipales).

De fait, en ces temps troublés à nos frontières il pourrait sembler inutile d'insister sur l'importance de la structure politique qu'est l'Europe pour permettre aux pays qui la composent de peser sur la scène internationale et le cas échéant de se



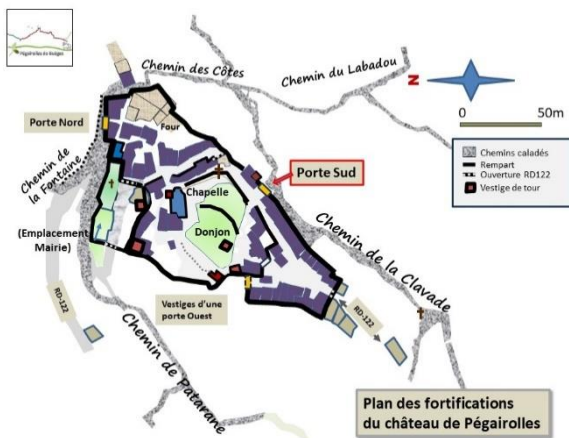
défendre contre l'agression de voisins mal intentionnés. Hélas tout le monde n'en est pas convaincu, le plus souvent parce que le système reste largement perfectible. Raison de plus pour vérifier son inscription sur les listes électorales et exprimer son choix, de préférence sans se tromper d'enjeu, plutôt que de « rouméguer » stérilement dans son coin.

## Le point sur nos projets :

### PROJETS REALISES EN 2023

#### Réfection de la porte Sud du Village et de ses abords :

Ce programme est destiné à valoriser le tronçon de rempart sous la salle des fêtes ainsi que le départ de l'ancien chemin d'entrée de la place-forte médiévale depuis le sud, dit « chemin de la Clavade ».



Réfection de la calade et des joints de la muraille



Quelques travaux complémentaires restent à mener, notamment un mur de soutènement et une reprise du caladage à l'extérieur de la porte.

#### Réfection de voirie et chemins :

La réfection de voirie sur la montée de la rue de la Draille et l'ensemble de la rue du Tilleul, a été réalisée fin 2023, complétant ainsi la voirie du Méjanel. Pour des raisons de coût et surtout du fait de la présence de réseaux d'eau usée, eau potable et de télécommunications, la pose d'enrobés à chaud a été la solution technique retenue.





## Calades :



Arrivée du chemin de Pégairolles au Méjanel

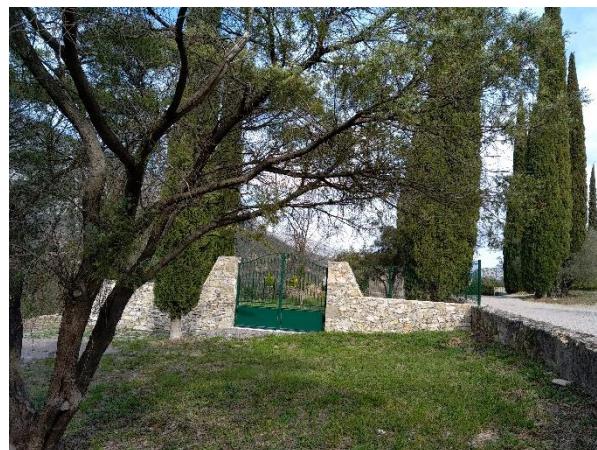
S'il n'est pas envisageable de reprendre les kilomètres de vieux chemins « caladés » qui parcourent la commune et que sangliers et ruissellement dégradent au fil du temps, un programme pour réhabiliter l'arrivée de ces chemins au contact des zones bâties a été amorcé. C'est ainsi qu'au Méjanel le départ du chemin de Pégairolles et de celui du chemin de la Foux ont été refaits. Concession à la durabilité de ces travaux, l'usage de mortier au lieu du blocage au sable comme dans l'ancien temps, mais les sangliers auront plus de mal à déchausser la calade.



Arrivée du chemin de la Foux au Méjanel

## Extension du cimetière.

Après achat du foncier, le terrassement, la clôture et les accès avaient été réalisés au premier semestre 2023. Restait le portail qui est désormais en place. La commune dispose donc désormais d'une large marge de places vis-à-vis de la réglementation, ce qui n'était plus le cas précédemment.



## Eclairage public tranche 2 :

En mai 2023 la Coopérative Electrique de Saint-Martin de Londres a terminé le remplacement des anciens lampadaires restants par du nouveau matériel à technologie LED. La question de l'éventuelle extinction nocturne est abordée plus loin.

## Sécurisation du Village :

La pose de balustrades en divers points dangereux (place de l'Eglise et place de la Liberté notamment) avait été envisagée. En 2023, un garde-corps a été installé place de la Liberté. Après prise en compte de l'effet visuel, pour ce qui concerne la place de l'Eglise il a été décidé d'arbitrer entre normes de sécurité et esthétique au profit de l'esthétique, et nous avons seulement consolidé la maçonnerie du haut du muret.

## **PROJETS EN COURS EN 2024 :**

### La « maison Cope-Cambe » :

Il s'agit de mettre en sécurité et réhabiliter le petit bâti du bas de la rue Cope-Cambe. Ce petit bâti de 22 m<sup>2</sup> au sol, a été acquis par la commune. Un

permis de construire a été déposé, mais son instruction a trainé quelque peu en longueur, notamment par les Bâtiments de France. Quoi qu'il en soit le permis devrait être accordé avant la fin du premier trimestre.

#### Les toilettes publiques de la Source : vespasiennes ou arlésiennes ?

La réalisation de cet équipement du parking de la Source a débuté fin 2022. Il a été plus compliqué et plus coûteux que prévu en raison d'aléas sur les fondations. L'installation est opérationnelle mais il reste à terminer la rampe d'accès pour laquelle un temps de tassement du remblai était nécessaire. Désormais sa date de sa mise en service ne dépend que de la disponibilité de notre maçon.

#### Acquisitions foncières d'espaces naturels sensibles et échanges de terrains :

- La commune a décidé d'utiliser la dotation « Natura2000 » (3.000€/an) qui nous est désormais versée afin d'acquérir des parcelles présentant un intérêt environnemental lorsque l'occasion se présente. Suite à une offre faite par les propriétaires, la commune va acquérir deux parcelles dans le secteur du Méjanel, au-dessus du « bouldou de la Miquelle », un terrain dans le secteur dit « le Pioch » ainsi que trois petits terrains bordant le ruisseau du Pontel et la Buèges. Les formalités d'acquisition sont en cours et la signature de l'acte espérée pour le premier trimestre.

Deux échanges de parcelles situées dans la vallée du Pontel sont également en cours et devraient être signées également dans ce trimestre.

- Poursuivre les actions de rénovation et de maintenance de notre parc locatif communal et de ses équipements essentiels, opérations souvent coûteuses dans des « vieux murs ».

- Il convient toujours de prévoir de faire face à des dépenses d'investissement imprévues liées à des opportunités ou à des urgences. Un exemple pour 2024 est d'ores et déjà le remplacement d'un poteau d'incendie défectueux.

### **Projets à l'étude pour 2024-2025 :**

#### Réfection de voirie et chemins :

Des places de stationnement ont été créées au « parking des Olivettes » (face au cimetière). La jonction entre ce parking et le Village par le chemin de la Fontaine a été débroussaillée. Quelques aménagements complémentaires sont à l'étude et notamment la mise en place de la signalétique requise et de mains courantes en quelques points. Question subsidiaire : faut-il prévoir d'éclairer le parcours ?

#### Borne de recharge pour véhicules électriques :

Suite à la demande d'habitants et compte-tenu du fait que des branchements privés ne sont souvent pas possibles dans le village, l'installation d'une borne communale est à l'étude.

#### Sentier de découverte du karst :

L'acquisition de parcelles situées sous le Méjanel au droit des conduits souterrains des Coudoulières devrait nous permettre de créer un sentier d'interprétation des phénomènes karstiques de la Foux de la Buèges jusqu'aux Coudoulières. Afin de pouvoir préparer ce projet, une piste d'accès en véhicule a été créée à partir du parking du Méjanel. Des panneaux d'explication sont en préparation. Il restera à négocier des conventions de passage et à équiper quelques points de sécurisation du cheminement.

### **Projets reportés :**

#### Réfection de la Toiture de l'Eglise :

Ce projet important concerne un élément patrimonial emblématique du village, même si cette église n'est ni classée ni inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Des études préalables sont donc indispensables. Une convention entre la commune et le CAUE avait été signée afin de bénéficier de conseils ad hoc. Le recours à un architecte du patrimoine a été préconisé. Compte-tenu des coûts évoqués et considérant que la toiture n'est pas en si mauvais état, le projet est pour le moment reporté, mais certainement pas abandonné.

#### La réhabilitation du barrage de la Foux :

Ce projet dont le coût est tout simplement hors de portée pour la commune a été inclus dans le



« Projet de Territoire » de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup sous la rubrique « réhabilitation du patrimoine vernaculaire lié à l'eau ». La planification budgétaire de la CCGPSL et la nécessité d'études préalables n'ont pas permis pour l'heure de lancer effectivement ce projet. En principe, le financement des études environnementales et techniques devraient être compris dans le budget supplémentaire 2024 de la CCGPSL.

Il est évident pour Pégairolles que l'inclusion de la commune dans un Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » élargi n'aurait aucun sens sans la mise en œuvre de la réhabilitation de cet ouvrage médiéval qui est le point d'attraction touristique principal de notre commune, pas plus que le projet de réserve de pêche qui nous a été proposé.

### **Projets à plus long terme :**

A l'approche de la fin du mandat actuel, il est prudent de ne pas engager des actions susceptibles de limiter la marge de manœuvre de l'équipe suivante. Cependant il semble raisonnable d'envisager de poursuivre toute action visant à maintenir une population permanente, garante non seulement du maintien d'un village vivant et solidaire, mais aussi de la disponibilité de « vigies » capables de surveiller qui un départ de feu, qui une fuite d'eau, qui les agissements de délinquants de passage...

## **La communication municipale :**

En réponse à la demande d'une information plus rapide et plus complète qui permettrait une meilleure implication dans la vie communale, une réunion publique dénommée « **PEGAIROLLES DE BUEGES 2030** » s'est tenue le samedi 7 janvier 2023. Les échanges ont été intéressants, aussi nous nous efforcerons de reprogrammer une réunion similaire vers la fête Nationale 2024. N'hésitez pas à faire parvenir en Mairie vos questions et suggestions de sujets.

### **SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Ceci est presque un « copié-collé » des précédents bulletins, mais il est utile de le redire. Sauf mention contraire du fait de circonstances exceptionnelles, les séances sont publiques et peuvent être une source d'information de première main pour tous les habitants à commencer par ceux

qui se trouvent mal informés sur l'action municipale. N'hésitez pas à venir, nous nous sentirons moins seuls.

Pour mémoire, nous tenons en moyenne 6 conseils municipaux par an, le minimum pour une petite commune étant une périodicité trimestrielle.

## **Stationnement : suite**



Le manque de places de stationnement reste un sujet récurrent surtout en saison estivale, tant au Village qu'au Méjanel. Des places de stationnement ont été créées vers le cimetière et il reste à inciter les visiteurs et usagers locaux à les utiliser. Au Méjanel les places créées antérieurement sont maintenant bien utilisées.

Rappelons encore que la voie publique n'est pas privative même « devant chez soi », qu'un stationnement gênant est susceptible de bloquer certains véhicules comme ceux des pompiers et les bennes à ordures et est parfois en outre potentiellement dangereux.

Des mesures complémentaires sont envisagées dans le cadre des lois et règlements régissant le domaine public, notamment en matière de panneaux de signalisation et de marquage des places au sol.

## **Eclairage public et extinction nocturne**

Après consultation des habitants il avait été décidé de terminer le remplacement des derniers anciens lampadaires par des LED. Ces travaux ont été menés par la CESML au cours du mois de mai 2023 avec le soutien financier du Département.

Dans un premier temps, nous avons souhaité débiter la phase d'éclairage à 50% de la capacité des LEDs puis de passer à 15% en milieu de nuit. Après retour des habitants, il a finalement été décidé de rester sur un niveau de 15% dès le démarrage.

Apparemment ceci donne satisfaction. On notera cependant que sur les nouveaux lampadaires Leds, la maintenance en cas de défaillance d'une unité semble longue à obtenir ; sujet à suivre donc.

La question du coût d'achat d'électricité pour l'éclairage public étant devenue très marginale avec les LEDs, le sujet qui demeure reste celui de la mise en balance de la pollution lumineuse et de la sécurité des déplacements nocturnes. Pour l'heure la majorité des habitants semble tenir au maintien de l'éclairage à un niveau bas. Il y a même eu des demandes d'ajout de points lumineux sur des parkings périphériques. Le débat reste ouvert. N'hésitez pas à faire part de vos commentaires.

## Le Plan Communal de Débroussaillage

Au cours des derniers étés, tout-un-chacun a pu prendre conscience de l'état de sécheresse de notre territoire. Depuis, les précipitations enregistrées n'ont pas comblé le déficit pluviométrique.

La carte d'aléas feu de forêts mise à jour en 2021 par les services de l'Etat a fait apparaître une majoration du risque pour une grande partie de la commune. Le réchauffement climatique tendant à amplifier les périodes de canicule et de sécheresse associées, le respect des obligations légales de débroussaillage (OLD) est donc un sujet désormais incontournable et sa vérification en incombe au Maire.

Une instruction technique conseille vivement aux maires d'établir un plan communal afin de prioriser les territoires à débroussailler.

Une première version de ce plan communal a donc été rédigée. Les zones imputables à chaque propriétaire de bâti y sont dessinées en précisant la liste des parcelles concernée et en proposant un schéma de partage du débroussaillage entre les propriétaires.

Rappelons que dès lors que les parcelles soumises à OLD ne lui appartiennent pas, il reviendra à chaque propriétaire de bâti de contacter les propriétaires de ces parcelles afin d'obtenir leur accord pour intervenir sur leurs parcelles, ou à défaut, d'obtenir de leur part l'engagement de réaliser eux-mêmes les travaux de débroussaillage.

Nous avons évoqué la possibilité d'un débroussaillage collectif, à ce jour aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue, il appartient donc à chacun d'agir.

### CALENDRIER D'ACTION :

Jusqu'en 2023, la communication sur les OLD avait été faite régulièrement auprès de la population sans mise en place de planification des contrôles. La majoration des risques feu de forêt sur la commune nous conduit à engager cette démarche.

- En 2023, une **première campagne de vérification a été lancée dès le 1er mars autour de bâtis jugés particulièrement à risque.**
- A partir de début juin 2023, les propriétaires de ces bâtis ont été destinataires d'un courrier Mairie les informant des conclusions des visites de terrain et des suites à donner. A partir de là, leur responsabilité est engagée.

### 2024

Nous devons impérativement poursuivre la mise en œuvre du Plan Communal de Débroussaillage pour réduire le risque.

- Début 2024 : vérification des parcelles identifiées en 2023 comme nécessitant des travaux. En parallèle, la vérification des parcelles n'ayant pas été encore parcourues sera engagée.
- A partir de Mars 2024 : les propriétaires en charge des OLD des parcelles mal débroussaillées seront mis en demeure d'effectuer les travaux
- A partir de Septembre 2024 : nouvelles vérifications et éventuelles demandes d'interventions de la police rurale.
- Finalement nous devons tester l'effectivité de notre Plan Communal de Sauvegarde récemment mis à jour et participer à son articulation avec son équivalent intercommunal afin de pouvoir gérer les principaux risques qui pourraient affecter la commune, en premier lieu le feu de forêt.

**Rappelons que le débroussaillage concerne la zone de 50 mètres autour des façades des bâtiments et installations ainsi que 5 m de part et d'autre des voies d'accès.**

**La Mairie se tient à la disposition des propriétaires pour toute question relative à ce sujet.**

## InfoFlash : application gratuite à télécharger pour une communication instantanée :

Commode, gratuit pour l'utilisateur, disponible sur tout « smartphone », ce mode de communication est encore trop peu utilisé. Ce Système d'Information et d'Alerte Local (SIAL) a l'avantage d'être largement partagé par divers services de l'Etat et collectivités publiques. Cette vaste palette d'usages en induit aussi quelques inconvénients si son paramétrage n'est pas suffisamment ciblé, apportant pléthore d'informations qui peuvent masquer les plus prioritaires. De ce fait il est essentiel de tenir compte aussi des niveaux d'alerte diffusés par les services de l'Etat.



**IF Info-Flash**  
Informe et Alertes les citoyens

Soyez **ALERTÉ** et **INFORMÉ** en temps réel

L'écosystème numérique **Info flash** vous informe et vous alerte sur les événements locaux et l'actualité. Les alertes de votre ville sont toujours dans votre poche, où que vous soyez.

**SIMPLE ET GRATUIT**

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **Info-flash** sur internet.
- 2 Ouvrez **Info-flash** et ajoutez votre commune en favori.

**Pas besoin de créer un compte, 100% anonyme!**

Félicitations vous recevrez désormais des notifications des autorités locales en cas d'alertes ou d'informations!

En partenariat avec :  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
GéoDAE  
Soutenu par :  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
GREENTECH

## Information sur les risques majeurs :

Fréquence et intensité des aléas augmentant avec l'évolution climatique, il faut connaître et réviser les bonnes conduites à adopter.

Les risques et la conduite à adopter sont décrits dans un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) rédigé avec l'aide de la CCGPSL. Des exemplaires en ont été distribués et d'autres sont à votre disposition

en Mairie et sur le site internet de la commune ; consultez-les !

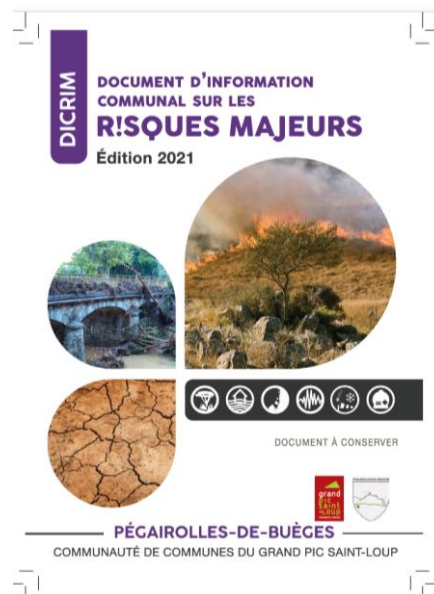
Pour résumer, les deux risques majeurs à Pégairolles sont par importance décroissante 1) le risque d'incendie et 2) le risque d'inondation.

**Le risque inondations** requiert un comportement adapté en période de fortes précipitations et surtout en fond de vallée sur route, chemins et passages submersibles.

**Le risque feu de forêt** implique en priorité la réalisation des « Obligations Légales de Débroussaillage ». Il faut avoir un comportement responsable en période de sécheresse et de grand vent : pas de feu en extérieur, pas de travaux avec des outils susceptibles d'enflammer des herbes et broussailles. Faites connaître ces risques aux locataires saisonniers et touristes de passage.

L'usage du feu est strictement interdit du **15 juin au 1<sup>er</sup> octobre**, que ce soit pour des besoins agricoles ou obligations de débroussaillage. Cette interdiction peut intervenir hors de cette période si les conditions de sécheresse l'impliquent. Dans ce cas un arrêté préfectoral le stipule. **Les feux de camp sont strictement interdits en tout temps sur le territoire**, n'hésitez pas à prévenir la Mairie si vous en observez. Des panneaux supplémentaires seront installés pour rappeler ces interdictions.

L'utilisation du barbecue du site de la **Source de la Buèges** (dérogatoire par rapport à l'interdiction susmentionnée) est désormais explicitement **interdite en période de sécheresse**. Un affichage sur site le précisera et les contrevenants pourront être poursuivis, notamment avec le concours de la Police Rurale.



**DICRIM**  
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES **RISQUES MAJEURS**  
Édition 2021

DOCUMENT À CONSERVER

**PÉGAIROLLES-DE-BUÈGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP



## NOUVELLES DES HABITANTS :

### ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DEMENAGEMENTS :

Au cours de 2023 et en ce début d'année 2024, peu de changements sont intervenus.

- Mme Mancel a vendu sa maison (la « maison Durand ») à Mme Clélia Fioni qui en fait sa résidence principale, nous lui souhaitons la bienvenue.
- Mr Thierry Richard, nouvel habitant permanent, a loué le « gîte bas » de la rue de la Tour libéré par la famille Boras-Soriano, en attendant de bâtir sa maison au Méjanel.
- La maison dite « le Pré de Marius » au lieudit le Salvanes a été vendue, mais nous ne savons pas encore si ce sera pour une occupation en résidence principale.

### DECES

L'an passé c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons eu à déplorer la disparition de Ginette Gros, épouse Coulet. Ginette était une authentique figure de Pégairolles, hyperactive, dure à la tâche au point que tout le monde la pensait indestructible. Fort impliquée dans les activités de la commune, presque « éminence grise » de la municipalité, Ginette qui n'était pas native de Pégairolles mais tout de même de la vallée de la Buèges était une mémoire vivante de tout le secteur. Nul doute que son souvenir demeurera très présent chez tous ceux qui l'auront connue et que ses agrumes, plantes grasses et fleurs diverses soigneusement entretenus qui ornaient la Grand-Rue autour de sa maison nous manquent déjà avec elle.

## Informations pratiques

- **La Mairie et vous : (secrétariat, horaires (modifiés en 2023), formalités ...)**
  - Ouverture au public : **mercredi de 14h00 à 18h00 et vendredi de 14h00 à 18h00**, sauf congés, jours fériés et événements exceptionnels (voir affichage et avis sur InfoFlash).
  - Le Maire reçoit sur rendez-vous.

- Contacts : Nathalie Thénot ; téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07  
mail mairie : [mairiedepegairolles@wanadoo.fr](mailto:mairiedepegairolles@wanadoo.fr)

- **Votre équipe Municipale (jusqu'en Mars 2026) :**
  - Maire : Georges CAPUS – Conseiller communautaire titulaire
  - Premier Adjoint : Jean-Michel SALZE, Conseiller communautaire suppléant
  - Deuxième adjoint : Jean LEFEVRE,
  - Les autres conseillers : Mireille MILHAU, Magali COLDEFY, Florent GADEBOIS et Gaël VIALLEFONT.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-PIC SAINT-LOUP (CCGPSL)

### Etat d'Urgence écologique :

La CCGPSL a adopté en septembre 2023 une motion décrétant « l'Etat d'Urgence Ecologique » en réponse à l'impératif d'agir en faveur du climat sur notre territoire, avec notre région, notre État et l'Union européenne.

Elle s'engage dans un effort de mobilisation d'urgence pour faire face à la crise climatique et à la perte de biodiversité et dans l'accélération des stratégies d'adaptation et de résilience.

Une nouvelle commission communautaire a été créée en octobre 2023 afin de traiter les sujets correspondants tant au niveau communal que communautaire. Mme Magali Coldefy a été désignée en Conseil Municipal pour y siéger.

### Eau potable et assainissement :

Depuis début 2018, ces **deux compétences sont du ressort de la CCGPSL.**

### **Bientôt une Régie de l'Eau et de l'Assainissement :**

La CCGPSL avait prévu de choisir le mode de gestion de ces compétences jusqu'alors principalement déléguées à des entreprises. Par une courte majorité, le conseil communautaire a retenu en septembre 2023 la solution d'une gestion en Régie. Cette nouvelle entité est en cours de montage pour devenir opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Pour l'exercice 2024, pas de changement pour ce qui concerne Pégairolles.

En cas de problème ou d'interrogation sur le fonctionnement de ces services, la consultation du règlement, la qualité de l'eau, sur la facturation, sur les démarches concernant un raccordement, un certificat de branchement conforme (requis pour la vente d'un bien)...contactez :

- **En priorité : la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – 25, allée de l'Espérance – 34270 Saint-Mathieu de Trévières** (tel : 04 67 55 17 00 ; et son site internet [grandpicsaintloup@ccgpsl.fr](mailto:grandpicsaintloup@ccgpsl.fr))
- A la Mairie, notre deuxième adjoint, Jean Lefèvre qui assure un suivi local du service de l'eau pour la CCGPSL.

### **Déchets verts :**

Le brûlage des déchets verts (et a fortiori des « escoubilles ») produits par les particuliers est interdit, surtout au voisinage des habitations, et passible d'amende. Une dérogation est possible pour les déchets verts agricoles et ceux provenant des obligations légales de débroussaillage à condition de brûler hors des zones d'habitation.

Un broyeur a été mis à disposition, par la CCGPSL, des « 4 communes de la Buèges » afin d'éviter l'engorgement des déchetteries. Du broyat utilisable pour le paillage de cultures est disponible ; contacter la Mairie.

**Rappel :** le dépôt sauvage de déchets verts et notamment dans le virage sous la Mairie, ainsi qu'en contre-bas des remparts comme certains en avaient pris l'habitude est strictement interdit.

De même rappelons que les déchets verts ne doivent pas être déposés dans les bacs destinés aux ordures ménagères.

Pour les très petits volumes, le composteur collectif installé Grand-Rue peut être utilisé selon les indications qui y figurent.

Si vous prévoyez de générer des déchets verts non agricoles et non OLD, contactez la Mairie afin de mettre en place leur enlèvement ou leur entreposage à l'atelier communal.

Enfin notez que :

- 1) La CCGPSL propose gratuitement des composteurs individuels
- 2) le Syndicat Mixte Entre Pic et Etangs (SMEPE) qui gère nos déchets propose une aide financière pour l'achat de broyeurs individuels.

Demandes à effectuer auprès de la CCGPSL.

### **Autres déchets**

**Noter que les déchetteries deviennent aussi des « Ressourceries ».**

La déchetterie : la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres : voir les horaires d'ouverture sur le site de la communauté de communes. Accès gratuit à toutes les déchetteries de la CCGPSL pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic » à demander en Mairie.

- Les déchets toxiques, huiles, peintures, gravats, ferrailles, pneumatiques de véhicules légers, sont obligatoirement à déposer en déchetterie (carte Pass-Pic requise).
- Les « encombrants » peuvent faire l'objet d'un enlèvement à votre porte après prise de rendez-vous préalable auprès de la CCGPSL : **04 67 55 17 00**

Plus d'information sur le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup ([www.grandpicsaintloup.fr](http://www.grandpicsaintloup.fr)), vous trouverez aussi le lien vers cette adresse sur le site internet [pegairollesdebueges.fr](http://pegairollesdebueges.fr).

### **AUTRES SERVICES DISPONIBLES VIA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

**Police rurale :** La CCGPSL dispose désormais d'une police rurale comptant actuellement deux agents aux prérogatives assez larges. Leur saisine ne peut se faire que via le Maire.

**Fourrière véhicules :** une convention a été passée entre la CCGPSL et un fourrieriste. Il sera désormais possible de faire enlever des véhicules sous contrôle de la police rurale.

**Fourrière animale :** une convention a également été passée par la CCGPSL afin de pouvoir intervenir sur les animaux divagants.

## CHARTRE CABANISATION :

Les lois et réglementations d'urbanisme générales et particulières (SPR à Pégairolles) définissent la possibilité ou l'interdiction d'installation d'abris de jardin, caravanes, roulottes, mobile-homes, tiny houses, paillottes, stockages en tous genres... De nombreux abus ayant été constatés dans le Département, les services de l'Etat (DDTM) ont mis en place une surveillance aérienne et le Maire a obligation de faire appliquer la réglementation et d'agir suite aux signalements reçus. La communauté de communes a donc décidé d'assister les Maires dans la mise en œuvre de leur pouvoir de police avec le concours de la Police Rurale. Une charte de lutte contre la cabanisation a été établie pour en cadrer les modalités pratiques. Elle a été notamment signée par la commune de Pégairolles. Ici quelques parcelles seulement posent problème. Certaines ont déjà fait l'objet d'un contrôle.

Il est rappelé à tous les propriétaires concernés par de la cabanisation ou des atteintes à l'environnement (déchets plastiques, épaves, produits dangereux ou toxiques...) de se mettre en conformité avec la réglementation dans les meilleurs délais.

## Programme Culture et festivités :

Informations à consulter sur le site internet de la Mairie, les panneaux d'affichage et InfoFlash.

\* **Festa-Trail** : cette course de « trail » traversera Pégairolles le samedi 25 mai 2024 ; les bénévoles de la commune habituellement présents pour assurer sécurité, ravitaillement et comptage sont de moins en moins nombreux : si cela vous tente, signalez-vous.

\* **Fête nationale** : la réunion citoyenne habituelle se tiendra le **samedi 13 juillet 2024**, place de l'Eglise, à partir de 19h. Animation musicale à préciser. (voir affiches).

\* **Fête de la Source** : le samedi 27 juillet 2024, le comité des fêtes Lo Dralhau communiquera les détails dès que possible.



La remise des prix du concours de pétanque 2023 :

\* **Vœux du Maire** : le vendredi 27 décembre 2024, les traditionnels vœux du Maire à 18h à la salle des fêtes.

\* **Réveillon des Pégachs** : le mardi 31 décembre à la salle des fêtes, inscription obligatoire auprès du comité des fêtes.

S'il y a lieu, les dates des autres manifestations seront communiquées dès que possible par affiches, site internet et Infoflash.

WANTED ! Qui s'attaque à notre platane ?



Début mars on constate qu'un rongeur s'en prend aux racines d'un platane remarquable à la source. Castor, ragondin autre rongeur, qui aurait vu ou identifié le coupable ?

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX